



1 Rue de l'Hôtel de Ville – BP 1
34770 GIGEAN
Etat-Civil : **04 67 46 64 75 – 04 67 46 69 46**
Mails : corinne.piqueras@ville-gigean.fr
florence.baro@ville-gigean.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM
PERSONNE MAJEURE (Article 60 du Code Civil)

Je soussigné(e),

NOM
Prénom(s) (1)

Né(e) le
à (Ville, pays)
de nationalité (2)

adresse (3)
courriel
n° de tél

demande à me prénommer désormais, dans l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{er} prénom :
2^{ème} prénom :
3^{ème} prénom :
4^{ème} prénom : (4)

[.....]

Pour le(s) motif(s) suivant(s) (5) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- (1) Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans votre acte de naissance dans l'ordre présentement établi.
- (2) Joignez une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (si vous disposez d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de vos nationalités). La pièce d'identité originale doit être présentée lors du dépôt du dossier.
- (3) Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeante ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence se situe à son domicile (en précisant la date / période du début de l'hébergement).
- (4) Ne remplissez pas cette rubrique et les rubriques suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms. Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre de prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.
- (5) Joignez tous les documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime au changement de prénom(s) sollicité. **Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de la demande sur papier libre.**

.....

J'atteste sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom(s) n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, et qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état-civil.

Je déclare n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom(s).

Si tel n'est pas le cas,

J'indique avoir formulé la ou les demandes de changement de prénom(s), et mentionnés ci-dessous :

Date et lieu de la demande	Autorité saisie	Date de la décision rendue (6)

Je demande également la mise à jour des actes de l'état-civil (7) listés ci-dessous, dès lors que le changement de prénom(s) demandé aura une incidence sur ces actes :

Mon acte de naissance : né(e) le à
Mon acte de mariage : marié(e) le à

L'acte de naissance de mon conjoint(e) : Nom Prénom
 Date et lieu de naissance (ville, pays) du conjoint : né(e) le à Pays

L'acte de naissance de mon partenaire de PACS (c) : Nom Prénom
 Date et lieu de naissance (ville, pays) du partenaire : né(e) le à Pays

Si vous avez été marié ou avez signé plusieurs PACS, indiqué sur papier libre les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos conjoints ou partenaires successifs.
 Les copies des actes de mariage correspondants et les copies des actes de naissance des conjoints ou partenaires successifs doivent être jointes au dossier.

(6) joignez une copie de la décision rendue.
 (7) Joignez une copie intégrale, en original des actes de l'état-civil dont il est demandé modification, ainsi qu'une copie du/des livrets de famille. Le livret de famille original doit être présenté lors du dépôt du dossier.

L'acte de naissance de mes ou mes enfants (s) : (8)

NOM de mon premier enfant :

Prénom(s) de mon premier enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays)

Nom de mon deuxième enfant :

Prénom(s) de mon deuxième enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) :

Nom de mon troisième enfant :

Prénom(s) de mon troisième enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) :

Je suis de nationalité étrangère (9) et je joins à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de ma loi personnelle en matière de changement de prénom.

Je suis informé(e) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet dans le pays dont je suis ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'ait valablement reconnue.

Je procéderai aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Fait à Gigean, le

Signature du déclarant

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère,
- 3) de faire usage d'une attestation ou certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

(8) Si plus de trois enfants sont concernés par la mise à jour des actes de l'état-civil, merci de joindre une page supplémentaire à la présente demande.

(9) Si vous possédez une double nationalité (dont la nationalité Française) ou si vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne vous est pas destinée.

